

## Burundi : les nouveaux tarifs de l'eau et de l'électricité resteront en vigueur

RFI, 08 mars 2012 Au Burundi, le collectif contre la vie chère, qui regroupe des syndicats et des associations de la société civile, a lancé un ultimatum au gouvernement, lundi 5 mars : il lui donnait huit jours pour suspendre une deuxième augmentation en six mois du prix de l'eau et de l'électricité. Celle-ci, entrée en vigueur le 1er mars, multiplie par quatre le prix de l'eau et par trois celui de l'électricité. Mercredi, le pouvoir burundais a engagé des discussions avec la société civile sur le sujet. Une première journée marquée par la cacophonie.

Le deuxième vice-président burundais, Gervais Rufyikiri, n'a rien voulu céder. Après trois heures de discussion avec les principaux leaders de la société civile et plusieurs chefs d'entreprises publiques et privées, son porte-parole, Melchior Simbaruhije est venu annoncer à la presse que toutes les parties étaient tombées d'accord sur la nécessité de garder en vigueur le nouveau tarif de l'eau et de l'électricité. La société civile du pays avait pourtant lancé il y a quatre jours un ultimatum au gouvernement burundais pour qu'il suspende sa décision. Elle comprend, a assuré Melchior Simbaruhije : « Ils ne sont pas d'accusés parce qu'on a débattu de fond en comble au terme des échanges qui ont été fructueux. On a trouvé important de garder la mesure ». Puis la dizaine de représentants de la société civile du Burundi est sortie des bureaux du deuxième vice-président Gervais Rufyikiri, la mine très sombre. Dans quel état d'esprit se trouve Célestin Nsavyimana, le porte-parole du collectif contre la vie chère au Burundi : « Pas du tout satisfait puisque notre doléance, la suspension de ces mesures de hausse d'eau et d'électricité n'a pas été acceptée par le deuxième vice-président. Donc on va se réunir avec nos comités. Des membres vont décider de la suite ». C'est un dialogue de sourds qui prévaut aujourd'hui entre la société civile burundaise et des dirigeants accusés d'être privilégiés puisqu'ils ne paient pas d'impôts et qu'ils bénéficient pour la plupart de la gratuité de l'eau et de l'électricité.